

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<h1>CAPACITÉ EN DROIT</h1> <h2>Première année</h2> <p>Responsable : Florence Nicoud</p>	<p>Année Universitaire 2017-2018</p>
--	---	--

Présentation et objectifs

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Pour obtenir la première année de Capacité en Droit, l'étudiant devra suivre les enseignements de toutes les matières obligatoires ainsi que deux cours choisis parmi les matières à option.

II - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Il est rappelé qu'il ne sera pas délivré de convocation aux examens. Celle-ci se fera par voie d'affichage et/ou diffusion sur l'Environnement Numérique de Travail.

Article 2 : Déroulement de la 1^{ère} Session.

Un examen est organisé en fin d'année universitaire. Des épreuves anticipées pourront avoir lieu à la fin du 1^{er} semestre pour les enseignements dispensés au cours de celui-ci.

- **Les épreuves écrites** portent sur le *Droit Public* et le *Droit Privé*. Leur durée est de trois heures respectivement.

Les étudiants doivent traiter obligatoirement deux sujets sur les quatre proposés dans chaque discipline (**Droit privé - Droit public**). Les deux sujets choisis dans chaque discipline doivent porter obligatoirement sur deux matières différentes. Chacune des deux disciplines pourra faire l'objet d'une épreuve anticipée pour la partie des enseignements qui aura été dispensée au 1^{er} Semestre. Dans ce cas, l'épreuve organisée à la fin du 2^{ème} semestre ne portera pas sur cette partie des enseignements.

Exemple : En Droit Public, sont proposés deux sujets en *Droit Constitutionnel* et deux sujets en *Droit Administratif* ; le candidat doit traiter UN sujet de Droit Constitutionnel et UN de Droit Administratif. Si le Droit Constitutionnel a fait l'objet d'une épreuve anticipée, seuls des sujets de Droit Administratif seront proposés pour les épreuves organisées à la fin du 2^{ème} semestre. Pour être déclaré **ADMISSIBLE** aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites.

- **Les épreuves orales** consistent en deux interrogations portant sur les matières à option choisies par le candidat.

L'**ADMISSION** est prononcée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne globale (écrit + oral) de 60 points sur les 120 maximum à obtenir et **a subi la totalité des épreuves**. Lors des délibérations d'écrit, les moniteurs sont invités à transmettre leur appréciation sur les étudiants ayant suivi les Directions d'études.

Article 3 : Déroulement de la 2^{ème} Session : l'admissibilité prononcée à la première session ne reste valable que pour la 2^{ème} Session de la même année universitaire.

Les étudiants non admissibles à la 1^{ère} Session conservent, pour la 2^{ème} Session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque matière.

Le zéro n'est pas éliminatoire, sauf décision contraire du jury après délibération spéciale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF des ENSEIGNEMENTS

CAPACITÉ Première Année

Matières	Nb d'heures de Cours
MATIERES OBLIGATOIRES : <ul style="list-style-type: none"> - Droit Privé : introduction au droit, droit des biens et des obligations - Droit Public : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Droit constitutionnel ❖ Droit administratif 	60h 30h 30h
2 MATIERES À OPTION, parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit civil complémentaire : famille et incapacités - Droit commercial : actes de commerce, personnes commerçantes, fonds de commerce - Droit public : finances publiques - Histoire des Institutions 	30h 30h 30h 30h

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau pédagogique des Masters 1 et de la Capacité (Bureau 112 bis) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.92.15.72.01 / 11 - Courriel : master-droit@unice.fr – Web : droit.unice.fr

